

## Conditions de réservations, de paiement et d'annulation 2024

### - Applicables aux individuels et familles

#### 1. Paiement

- **Un acompte de 30 %** du montant du séjour est exigé au plus tard 30 jours après la date du devis afin de garantir votre réservation.
- **Uniquement** pour des pré-réservations « early booking » pour l'année suivante, l'acompte de 30% doit nous être envoyé impérativement au plus tard le 31/01 de l'année du séjour. A défaut de cet acompte, l'option sera supprimée automatiquement.
- Le règlement restant du solde doit être effectué **au plus tard** un mois avant le début du séjour sans rappel de notre part.
- Le règlement intégral du séjour est demandé au moment de la réservation pour les réservations intervenant moins de 30 jours avant la date de début du séjour (last minute).

**Les règlements doivent être libellés à l'ordre de la SEMABATH.**

Paiements possible par chèques bancaires, Carte bancaire, chèques vacances ANCV / connect, chèques de fidélité Cap France, virement bancaire ou espèces (maxi 1000€).

Toute absence de règlement dans les délais prescrits entraîne l'annulation automatique du séjour sans aucune indemnité pour le client.

#### 2. Conditions et frais d'Annulation

Toute annulation de séjour, motivée ou non, verra la SEMABATH facturer en fonction de la date d'annulation, les montants suivants en guise de frais :

Plus de 60 jours (2 mois) avant la date d'arrivée	<b>L'acompte de 30% est retenu</b>
De 59 à 30 jours (1 mois) avant la date d'arrivée	<b>50 % du montant total du séjour</b>
Moins de 30 jours avant la date d'arrivée	<b>100 % du montant total du séjour</b>

**Aucun remboursement n'aura lieu si l'option assurance annulation n'a pas été souscrite. Dans tous les cas les frais de dossier et d'assurance (si souscrite) ne seront pas remboursés.**

En cas de non présentation (no show) le jour de l'arrivée et sans nouvelles de la famille ou du groupe, la réservation sera annulée, et l'appartement ou la chambre pourra être réutilisé. Aucun remboursement ne pourra être sollicité.

Aucune réduction de la facture ni aucun remboursement ne sont accordés pour une arrivée décalé, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.